



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU JARDINIER



PUBLIC CIBLÉ :

Salarié, demandeurs d'emploi, particuliers



DÉLAI D'ACTION :

2 mois sous réserve du nombre de personnes



FRAIS PÉDAGOGIQUE :

Cantine scolaire



TARIFS :

Tarif individuel : 630€

Tarif Groupe : 3300€



EFFECTIF PAR SESSION :

6 personnes



DURÉE :

21 h



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En présentiel, en s'appuyant sur une dynamique de groupe et des méthodes actives

Alternance de théorie et de pratique

Travaux de groupe



PRÉ REQUIS :

Maîtriser la langue française



OBJECTIFS VISÉS :

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité d'analyser les risques générés par l'activité et les situations professionnelles des agents, de lister les impacts sur la sécurité et la santé des agents et du public et de choisir les mesures de prévention et de protection adaptées.



CONTENU DE FORMATION :

Utilisation des matériels en sécurité

Notions de protection de l'environnement

Les enjeux et le contexte de la prévention pour le jardinier et l'utilisateur,

- l'identification des risques : physiques, chimiques, biologiques, routier, ...

- les risques professionnels et leurs mesures de prévention et de protection collective et individuelle (signalisation, équipements de protection),

- l'organisation des chantiers en sécurité (de l'amont à l'aval du projet),

- les espèces animales et végétales dangereuses pour le jardinier.



CONTACT :

Secrétariat CFPPA
Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1
Mail : cfppa.borgo@educagri.fr



PLAN ET MOYEN D'ACCÈS :

L'établissement est desservi
*Par le réseau routier cf «Google maps» lycée agricole Borgo
*Par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).



HANDICAP :

Un référent handicap accompagne et suit l'apprenti.
Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93



MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Tests théoriques et pratiques avec grille d'évaluation suivie d'une correction collective
Bilan de satisfaction écrit et oral de la formation



FINANCEMENT ET REMUNÉRATION :

Le financement peut être assuré par :
Vos propres fonds
Une prise en charge par votre OPCO
Une prise en charge par votre employeur
Une prise en charge par Pôle Emploi ou la Région



CONDITION D'INSCRIPTION :

Dossier d'inscription complet
Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique